

 Recensement
de la population 2026

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :

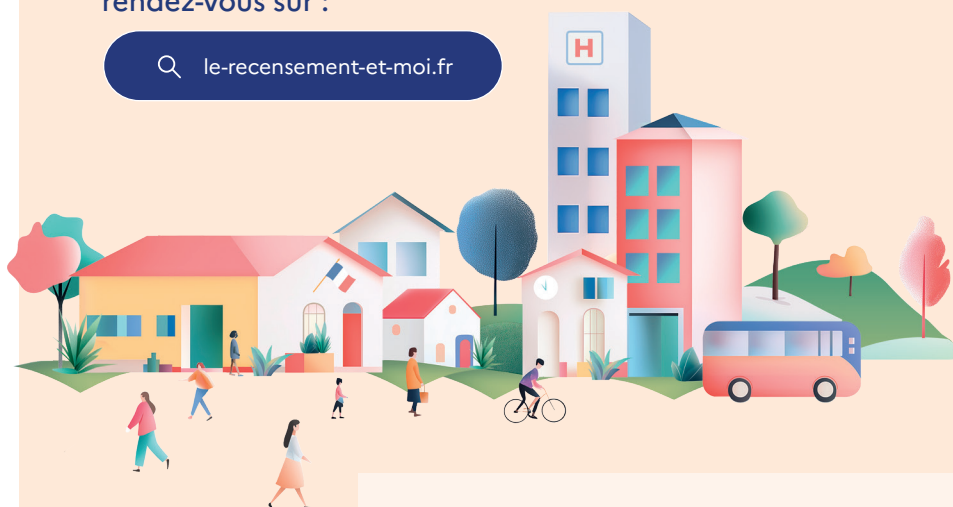
⊖ de 10 000 habitants

1/5^e des communes est recensé
chaque année de façon **exhaustive**.
Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année,
rendez-vous sur :

 le-recensement-et-moi.fr

⊕ de 10 000 habitants

Toutes les communes sont recensées
chaque année sur un échantillon de **8%**
de leurs logements. Votre logement
d'habitation en fait peut-être partie !



Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.



Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevrez, dans votre boîte aux lettres ou via la visite de l'agent
recenseur de votre commune, **une notice internet contenant vos codes personnels de connexion
et les identifiants de votre logement pour répondre sur internet :**

 le-recensement-et-moi.fr